Envoyé en préfecture le 27/07/2022 Reçu en préfecture le 27/07/2022 Affiché le 27/07/2022 = = = =

ID: 085-200082139-20220725-DM_2022_556-AU

DEPARTEMENT DE LA VENDEE VILLE DES SABLES D'OLONNE





Registre des Décisions

du Maire (Article L.2122-22 du CGCT) Pôle Proximité

DÉCISION 2022 – 556 – PRÊT D'UNE ŒUVRE APPARTENANT À ÉLODIE BRINGAND DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION **« VOIR EN PEINTURE » DU 5 FÉVRIER AU 28 MAI 2023**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2021 portant délégation d'attributions au Maire,

DÉCIDE

Article 1 : De signer la fiche de prêt d'œuvres entre le MASC - musée d'Art moderne & contemporain des Sables d'Olonne et Élodie Bringand sis 27 boulevard Henry IV à Paris (75004) d'une œuvre de Nadjib Ben Ali, Galactik Cheddar, 2021, dans le cadre de l'exposition « Voir en peinture » présentée du 5 février au 28 mai 2023.

Article 2: De publier au Recueil des Actes Administratifs et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le

2 5 JUIL, 2022

Pour le Maire et par délégation, Armel PECHEUL

Le Premier Adjoint